

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [chantale-comeau-csjonquiere-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1df292bd963a469725fa1317>

Date d'obtention : 2026-03-09 15:46:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1-parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime

2-évaluer l'incident (remplir grille évaluation)

3-Vérifier l'information

-Vérifier si c'est un geste de nature impulsive ou malveillant, si ,malveillant nous devons contacter la police et confisquer le cellulaire si nous jugeons qu'il y a du contenu de pornographie juvénile

4-parler au jeune instigateur afin de connaître la version des faits

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours remplir la grille d'évaluation et informer le service de police

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'application de l'intention du geste impulsif ou malveillant